



Ville d'Asnières-sur-Seine

Centre Communal d'Action Sociale

N° 035

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU
BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE CONCORDE 1 DU CCAS****SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Asnières-sur-Seine, **dûment convoqué le dix-huit septembre deux-mil vingt-quatre par Madame Angelina BOURDIER-CHAREF, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Angelina BOURDIER-CHAREF**.

Présents :

Mesdames Angelina BOURDIER-CHAREF, Marie-Hélène BUONO, Aminata CISSE, Valérie LETIERCE, Brune LITTAYE, Marie-Josèphe POUILLET-ERGUY et Yeelen RAVIER,
Messieurs Edouard HAMELIN (arrivé à 19h00), Philippe GARRIGUES, Sylvain TERRIER et Sylvain VALLEZ,

Excusés :

Monsieur Manuel AESCHLIMANN, Maire d'Asnières-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale, retenu
Mesdames Emmanuela DUPONT et Malika OUZAGOUR,
Monsieur Jean-Loup DUJARDIN

Pouvoir(s) :

Madame Emmanuela DUPONT à Madame Angelina BOURDIER-CHAREF

Pour la bonne tenue des séances du conseil et l'information des administrateurs, siégeant à titre consultatif :

Présents :

Monsieur Cyril MICHAUD, *Directeur de l'Action Sociale et de la Santé*
Madame Agnès DITSCH, *Directrice Générale Adjointe en charge de l'enfance, de la famille et des Solidarités.*

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril MICHAUD

Exécutoire par publication le : 16/10/2024
et transmission en Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
092-269200242-20241007-DEL_2024035-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

La séance ayant été déclarée ouverte,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 relative aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération n°022 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 11 avril 2024 concernant la présentation et le vote du budget primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Concorde 1 du CCAS,

Considérant que le budget de la section d'investissement doit être ajusté pour un montant de 7 140 € pour intégrer la dépense imprévue de l'évaluation externe,

Vu le projet de Décision Modificative n°1 présenté par Madame la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'AFFECTER ainsi la décision modificative n°1 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	181 300,00		181 300,00
II	Dépenses afférentes au personnel	307 423,00		307 423,00
III	Dépenses afférentes à la structure	30 040,00		30 040,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	518 763,00		518 763,00
III	Dépenses afférentes à la structure	12 000,00		12 000,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	12 000,00		12 000,00
	TOTAL	530 763,00		530 763,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)			
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	530 763,00		530 763,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Grp.	Libellé	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
I	Produits de la tarification et assimilés	415 000,00		415 000,00
II	Autres produits relatifs à l'exploitation	29 721,08		29 721,08
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (sauf autres produits)			
Total des recettes réelles de fonctionnement		444 721,08		444 721,08
III	Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables (autres produits)			
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				
TOTAL		444 721,08		444 721,08
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		86 041,92		86 041,92
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		530 763,00		530 763,00

INVESTISSEMENT

EMPLOIS

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
	RÉDUCTION DES FONDS PROPRES OU REPRISE SUR APPORTS			
	REPRISES			
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		7 140,00	7 140,00
21	ACQUISITION D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	160 892,83	-7 140,00	153 752,83
Total des dépenses d'équipement		160 892,83	0,00	160 892,83
16	REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	8 000,00		8 000,00
Total des dépenses financières		8 000,00		8 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		168 892,83	0,00	168 892,83
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
Total des dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL		168 892,83	0,00	168 892,83
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)				
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		168 892,83	0,00	168 892,83

RESSOURCES

Grp.	Libellés des Emplois	BP 2024	DM 1	BUDGET EXECUTOIRE
10	AUGMENTATION DES FONDS PROPRES			
	FONDS DE COMPENSATION	659,85		659,85
	COMPTE DE LIAISON INVESTISSEMENT			
	EXCEDENTS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT			
	Total des recettes d'équipement	659,85		659,85
16	AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	3 000,00		3 000,00
	Total des recettes financières	3 000,00		3 000,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 659,85		3 659,85
28	AMMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	11 000,00		11 000,00
491	PROVISIONS POUR DEPRECIATION COMPTES REDEVABLES	1 000,00		1 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 000,00		12 000,00
	TOTAL	15 659,85		15 659,85
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	153 232,98		153 232,98
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	168 892,83		168 892,83

ARTICLE 2 : de **DONNER** tous pouvoirs à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, pour la bonne application des présentes.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, 14 rue des Parisiens, 92600 Asnières-sur-Seine, et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil – B.P. 30322, F-95027 Cergy-Pontoise (tél : 01 30 17 34 00) saisi par courrier ou via l'application <https://citoyens.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

Votée à la majorité : pour : 10 voix, contre : 0 voix et abstention : 1 voix

Le secrétaire de séance,
Monsieur Cyril MICHAUD



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale,**

Angéline BOURDIER-CHAREF